

Agirc-Arrco : La CFTC vote la revalorisation mais...

La CFTC vote une revalorisation a minima des pensions de retraites complémentaires pour protéger le pouvoir d'achat des retraités, mais dénonce le chantage patronal.

Alors que débutaient et s'achevaient hier les négociations entre partenaires sociaux sur la revalorisation des pensions de retraites complémentaires Agirc-Arrco, la CFTC prend acte de la décision finale d'une revalorisation fixée à 1,4 %. Si la CFTC a fait le choix de la responsabilité en votant cette mesure, elle dénonce avec vigueur l'attitude inflexible du patronat et exige une refonte urgente des règles de pilotage.

Des réserves solides et un passif à rattraper : la CFTC voulait +1,9 %

Après l'échec des négociations d'octobre 2025 qui avait provoqué un gel pénalisant pour plus de 15 millions de retraités du secteur privé, la CFTC abordait cette nouvelle session de négociation avec une exigence claire : une revalorisation des pensions proche du plafond autorisé (+1,9 %).

Cette position s'appuyait sur deux réalités indiscutables :

- **Un contexte économique difficile pour les retraités**, dont le pouvoir d'achat reste fortement sous tension ;
- **Des réserves financières exceptionnellement solides** du régime Agirc-Arrco, qui dépassent aujourd'hui les 90 milliards d'euros, garantissant la pérennité du système tout en permettant un juste soutien aux pensionnés.

Une fausse concession patronale au terme d'un dialogue de sourds

Tout au long de la séance, le patronat a fait preuve d'une rigidité totale. Prétendant faire un geste d'ouverture en faisant évoluer sa proposition initiale de +1,2 % vers +1,4 %, il s'est en réalité contenté d'atterrir sur ce qui constituait son mandat de départ réel.

Cette « concession » de façade témoigne d'une posture fermée et d'un refus d'engager un véritable dialogue social à la hauteur des enjeux et de la santé financière du régime.